



Syndicat Force Ouvrière SIAAP

2 bis Square Georges Lesage

75 012 PARIS

07.66.19.87.67

fosiaap@gmail.com

www.fosiaap.fr

À l'attention de Monsieur François-Marie DIDIER

Président du SIAAP
2, rue Jules César
75589 Paris CEDEX 12

Paris, le 27 décembre 2022

COURRIER RECOMMANDE A/R

OBJET : Préavis de grève, qui concerne tous les agents travaillant pour le SIAAP, pour les journées du 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2023, de 00 h à 24 h.

Monsieur le Président du SIAAP,

Depuis de nombreuses années, les agents du 3x8 de SAV sont confrontés à une politique de la direction du SIAAP qu'ils jugent insatisfaisante. Les grèves de 2019 ont montré leur mécontentement et les nombreux accidents industriels qui se sont succédé depuis 2018 ont mis en évidence le fiasco des réorganisations téméraires au SIAAP, notamment à SAV, où les regroupements de personnel en « services » dépeuplent les installations de la présence humaine compétente pourtant nécessaire sur un site classé SEVESO SEUIL HAUT.



Dans un article de 78actu daté du 22 décembre (https://actu.fr/ile-de-france/saint-germain-en-laye_78551/apres-le-dernier-incident-le-siaap-dans-le-viseur-des-elus-des-yvelines_56070180.html), en réaction à l'accident majeur dans la nuit du 9 au 10 octobre, M. Arnaud PÉRICARD, le maire de Saint-Germain-en-Laye, a fait part de ses vives inquiétudes :

« Je suis très inquiet de la situation. Je constate qu'il s'agit du troisième incident auquel nous sommes confrontés depuis ma prise de fonction. »

Vincent MIGEON, conseiller municipal délégué aux commissions de sécurité de la commune, ajoute :

« Notre voix a toujours été claire et forte sur ce sujet. Chaque nouvel incident nous rapproche d'un accident grave. »

Le journaliste poursuit :

Le maire de Saint-Germain-en-Laye a estimé que « la préfecture et l'administration ont bien pris la mesure du problème. Le Siaap nous dit avoir lui aussi pris la mesure du problème mais aucune évolution notable n'a été constatée en ce qui me concerne. »

L'édile a émis l'hypothèse d'un manque de personnel avant de « donner crédit au nouveau président du Siaap afin qu'il change les choses ».

La question des effectifs est aujourd'hui plus cruciale que jamais. En effet, la direction du SIAAP a notamment depuis 2010 rêvé de substituer aux embauches une espèce de volontarisme inspiré des représentations pseudo-scientifiques et ultra-réactionnaires de l'idéologie gestionnaire. Abandonnant la pensée rationaliste, la direction du SIAAP s'est mise à diffuser des discours aux accents nauséabonds autour de concepts basés sur des soi-disant « valeurs » : il y aurait des « premiers de cordée » parmi le personnel, lequel est discriminé au plus haut niveau de la direction en « 10 % d'actifs, 80 % de passifs et 10 % de nuisibles ». Des formations managériales ou de sécurité, aux discours parfois dangereux, ont été instaurées dans le but d'entraîner les agents et leurs organisations syndicales sur le terrain de la soumission aveugle à l'autorité, du conformisme, de la soi-disant « responsabilisation » dont le but non avoué est de faire travailler les agents sans leur procurer les moyens, voire de leur en barrer l'accès, y compris en matière de santé et de sécurité au travail.

Le résultat de ce prétendu « service public compétitif », on le connaît : des accidents industriels en série, une perte progressive de la maîtrise des installations du fait du *turn-over* et de l'affaiblissement du tuilage, le moral du personnel dans les chaussettes. Alors que jusqu'en 2016 la direction du SIAAP déclarait aux autorités sur la base BARPI ses accidents d'exploitation, comme en particulier les fuites de biogaz, aujourd'hui elle les cache, n'hésitant d'ailleurs pas à essayer de leurrer la préfecture en présentant au sein du CSS (Comité de suivi de site SEVESO) des représentants du personnel (connus pour leur complaisance envers la direction) qui n'en sont pas : n'est-on pas arrivé au bout de la logique d'un système à bout de souffle ?

Monsieur le Président, vous aviez dit après votre élection que vous changeriez les choses, mais plus d'un an après, nous ne voyons pas de différence, bien au contraire. Alors que les organisations syndicales revendiquent le maintien de certaines mesures ou l'adoption de nouvelles, y compris unanimement, vous ne répondez pas aux questions. Vos réunions Potemkine, qui visent à laisser croire qu'un dialogue existe là où il n'y en a pas, ne trompent personne. La politique de la *com'* n'est pas appropriée dans nos installations par essence dangereuses : par exemple, les agents à qui vous aviez dit que vous seriez présents sur le terrain attendent toujours, à les en croire. Alors, détrompez-vous, M. le Président, les agents

du SIAAP ont beaucoup de mémoire, et s'il le fallait, les résultats aux élections professionnelles de ces derniers jours en ont fait encore une fois l'éclatante démonstration.

Passons aux revendications plus précises. Quelques semaines avant les élections professionnelles, mon organisation a été saisie par plusieurs équipes du roulement 3x8 au sujet de revendications. J'ai alors organisé des réunions d'information syndicales dans 3 équipes de l'UPEI et dans 5 équipes de l'UPBD afin de recueillir l'avis général des collègues. Je vous soumetts les points de revendication.

1) Les effectifs

Les agents de l'UPBD contestent la suppression du 14^e poste par équipe (pour 8 postes à tenir) suite à l'incendie des filtre-presses. En effet, le nombre de postes à tenir n'a pas pour autant diminué et des tensions sur les congés et la santé des agents, avec des incidences sur la sécurité des installations, notamment les chaudières, sont régulièrement constatées.

Les agents de l'UPEI sont confrontés au manque d'un poste dédié biogaz. Comme vous le savez, cette revendication est ancienne. Elle m'a été de nouveau exprimée par les équipes immédiatement après l'accident majeur récent de la fuite de biogaz, lequel a mis en évidence cette défaillance du SIAAP que les agents doivent compenser au quotidien avec les moyens du bord face aux aléas.

L'effectif dans les équipes de l'UPEI de 14 pour 10 postes à tenir est insuffisant, d'autant plus que certaines équipes doivent faire face à des postes vacants et aux absences dues au COVID et aux longues maladies. Cette situation provoque des tensions sur les congés et la santé des agents, avec des incidences sur la sécurité des installations. S'ajoutent les difficultés pour maintenir les connaissances des installations lors des départs (retraites, mutations, etc.) en raison des activités à flux tendu.

Enfin, avec l'arrivée de la nouvelle décantation, les agents de l'UPEI n'ont aucune information sur la mise à niveau des effectifs et des postes à tenir dans leurs équipes.

Revendications :

- UPEI : 11 postes à tenir (+1) pour 16 effectifs (+2) ;
- UPBD : 8 postes à tenir (=) pour 14 effectifs (+1) ;
- Informations sur les évolutions des missions du 3x8 consécutives à l'arrivée de la nouvelle décantation afin d'évaluer l'effectif et le nombre de postes à tenir supplémentaires ;
- Embauche immédiate des postes vacants.

2) Temps d'habillage, déshabillage et douche

L'organisation actuelle définie par les délibérations de la Ville de Paris prévoit 30 minutes par quart posté pour l'habillage, le déshabillage et la douche. La répartition de ce temps est à discrétion des agents et il n'est en aucun cas prévu pour les passations ou autres tâches.

Or, la nouvelle délibération n'offre plus de garantie de temps d'habillage, déshabillage et douche et impose de pointer 15 minutes avant et 15 minutes après le quart posté.

De plus, cette modification a été glissée à l'insu des syndicats qui ont participé aux présentations de l'application des 1607 heures lors du premier semestre.

Les agents n'acceptent pas cette modification et demandent le maintien de ces 30 minutes de temps d'habillage, de déshabillage et de douche à leur discrétion.

3) Les jours de RTT

Étant donné que les agents travaillent en quarts postés, les jours de RTT en roulement, y compris les 6 jours imposés à la suite de la mise en place des 1607 heures au SIAAP, sont forfaitaires.

Or, il semble que le SIAAP veuille se servir de ces jours de RTT pour la modulation des retards et des absences.

Cependant, une telle application n'est pas dans la délibération et tourne le dos aux engagements pris par le SIAAP lors des présentations de l'application des 1607 heures.

4) Le pointage électronique (badgeage du temps de travail) et les ponctions sur la feuille de paie

Dans sa délibération sur les 1607 heures, le SIAAP a imposé aux agents en horaires fixes, pour des mauvaises raisons et malgré le rejet unanime des organisations syndicales, le pointage électronique (badgeage du temps de travail). Le SIAAP s'était engagé à ce qu'il n'y ait pas de répercussions automatiques sur la feuille de paie, mais c'est le contraire qui est annoncé aux agents.

Les agents ne veulent pas le pointage électronique (badgeage du temps de travail) et ne veulent pas de prélèvement sur leurs jours RTT ou sur leur feuille de paie.

Au vu des délais, Force Ouvrière demande un moratoire sur l'application du pointage électronique (badgeage du temps de travail).

5) Les 2 jours de fractionnement

Lors des présentations de l'application des 1607 heures, le SIAAP s'était engagé auprès des organisations syndicales à créditer les 2 jours de fractionnement pour les agents en horaires fixes dès le 1^{er} janvier de chaque année. Le SIAAP annonce aujourd'hui que les agents ne seront crédités qu'en fonction des dates de congés qu'ils auraient posés.

Les agents n'acceptent pas ce revirement de l'administration.

6) Le pouvoir d'achat

Dès le mois de juillet, Force Ouvrière avait demandé au SIAAP de prendre des mesures en urgence en raison de la perte du pouvoir d'achat due à l'inflation, laquelle pourrait atteindre les 10 % pour l'année 2022, et plus de 13 % pour les denrées de premières nécessités et les énergies. Ces mesures d'urgence réactualisées sont :

- Augmenter le seuil de l'attribution de la prime de 50 €, lequel est aujourd'hui de 2500 €, d'au moins l'inflation annuelle (10 %) afin que les agents aux bas revenus ne soient pas doublement pénalisés.
- Augmenter la part patronale pour la restauration (cantine et tickets restaurant), qui n'a pas été relevée depuis plus de 10 ans, sur la base d'une valeur faciale des tickets restaurant portée à 12,50 €, avec une prise en charge maximale de l'employeur à 60 % (soit 7,50 €) nous semble un minimum.
- Revaloriser le régime indemnitaire d'un montant d'au moins 100 € mensuels de telle façon que l'augmentation des carburants (environ +1 €/litre depuis 2020 !) et celles du gaz et de l'électricité, malgré les boucliers tarifaires, soient atténuées.

En outre, Force Ouvrière avait demandé à la mi-juillet l'ouverture des négociations en septembre pour l'indexation du régime indemnitaire sur l'inflation. Pour seule réponse, le Président du SIAAP nous a renvoyé vers des négociations sur le régime indemnitaire après les élections professionnelles.

Enfin, Force Ouvrière avait demandé, à l'occasion du dernier Comité Technique, le versement en décembre des 300 € au titre de la prime d'intéressement à la performance collective et l'attribution exceptionnelle de 2 millions d'euros au titre de la prime de partage de la valeur (PPV), anciennement appelée "prime Macron", pour compenser l'inaction du SIAAP en 2022. Le Président du SIAAP n'a pas voulu discuter de ces sujets.

Les agents soutiennent massivement ces revendications. Ils n'acceptent pas le recul sans précédent de leur pouvoir d'achat.

7) Dernière minute : la suppression de la dotation des vêtements de travail

De nombreux agents m'ont exprimé leur mécontentement au sujet de la note du 8 décembre 2022 au sujet de la « modification des règles de distribution des vêtements de travail ». Ils considèrent que ces modifications constituent en réalité la mise en place de mécanismes dissuasifs (manque de moyens, formalisme et procédure inadaptés) visant en réalité à entraver l'accès à des vêtements neufs qui sont pourtant nécessaires pour garantir la santé et la sécurité des agents.

Force Ouvrière partage pleinement cette interprétation et refuse ces modifications. Les agents doivent pouvoir avoir accès aux vêtements neufs nécessaires sans entraves.

Le dialogue social pratiqué par le SIAAP n'est qu'une coquille vide destinée à détourner l'attention des agents des mesures et des manquements qui détériorent chaque jour davantage leurs conditions de travail.

Le personnel n'est pas dupe. Il demande des mesures concrètes depuis des années. Le SIAAP fait la sourde oreille et ne donne pas les moyens nécessaires aux professionnels pour réaliser leurs missions.

Nous avons demandé le 16 décembre par courrier, dont vous êtes en copie, que le directeur de SAV reçoive en urgence une délégation composée d'agents et de représentants du personnel pour qu'il présente les réponses à ces revendications. Nous avons précisé qu'en cas de refus de dialogue de sa part, nous serions contraints de déposer un préavis de grève.

Les revendications demandées par les roulements 3x8 de SAV concernent en réalité, pour certaines d'entre elles, tous les agents du SIAAP, et pour les autres, des services entiers dans de nombreuses directions.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, mon syndicat FO SIAAP a décidé de déposer un préavis de grève, qui concerne tous les agents travaillant pour le SIAAP, y compris ceux mis à disposition par la Ville de Paris, pour les journées du 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2023, de 00 h à 24 h.

Nous vous rappelons que « pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier » (L 2512-2 du Code du Travail).

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Stevan KANBAN



Copies à :

M. Jacques OLIVIER, DG du SIAAP
M. Hervé CROUX, DG adjoint du SIAAP
M. Philippe DECHERF, DRH du SIAAP
La Fédération Force Ouvrière des Territoriaux